

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CRD01

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Quinzième session

(en ligne)

9-13 et 24 mai 2022

Répartition des Compétences et droits de vote entre l'Union Européenne et ses Etats membres
selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence États membres. Vote États membres¹.	CX/CF 22/15/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou ses organes subsidiaires Compétence partagée. Vote États membres.	CX/CF 22/15/2
3	Questions d'intérêt émanant de la FAO et de l'OMS y compris le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) Compétence partagée. Vote États membres.	CX/CF 22/15/3
4	Questions d'intérêt émanant d'autres organisations internationales Compétence partagée. Vote États membres.	CX/CF 22/15/4
Substances toxiques présentes dans l'industrie, dans l'environnement et à l'état naturel		
5	Limites maximales pour le cadmium dans la poudre de cacao (100 % de matière sèche totale de cacao) (à l'étape 4) – Observations à l'étape 3 en réponse à CL 2022/14-CF Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/CF 22/15/5 CX/CF 22/15/5-Add.1
6	Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium (à l'étape 7) – Observations à l'étape 6 en réponse à CL 2022/15-CF Compétence partagée. Vote États membres.	CX/CF 22/15/6 CX/CF 22/15/6-Add.1
7	Limites maximales pour le plomb dans certaines catégories d'aliments (à l'étape 4) – Observations à l'étape 3 en réponse à CL 2022/16-CF Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/CF 22/15/7 CX/CF 22/15/7-Add.1

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

8	<p>Limites maximales pour le méthylmercure dans certaines espèces de poissons et plan d'échantillonnage associé (l'hoplostète orange et l'abadèche rosé) (à l'étape 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations à l'étape 3 en réponse à CL 2022/17-CF <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/CF 22/15/8</p> <p>CX/CF 22/15/8-Add.1</p>
Toxines		
9	<p>Limites maximales pour les aflatoxines totales dans certaines céréales et produits à base de céréales y compris les aliments pour les nourrissons et les enfants en bas âge inclus et plan d'échantillonnage associé (à l'étape 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations à l'étape 3 en réponse à CL 2022/18-CF <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/CF 22/15/9</p> <p>CX/CF 22/15/9-Add.1</p>
10	<p>Limite maximale pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer y compris le plan d'échantillonnage associé (à l'étape 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations à l'étape 3 en réponse à CL 2022/19-CF <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/CF 22/15/10</p> <p>CX/CF 22/15/10-Add.1</p>
11	<p>Limites maximales pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans la noix de muscade, le piment et le paprika déshydratés, le gingembre, le poivre et le curcuma et les plans d'échantillonnage associés (à l'étape 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations à l'étape 3 en réponse à CL 2022/20-CF <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/CF 22/15/11</p> <p>CX/CF 22/15/11-Add.1</p>
12	<p>Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines (à l'étape 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations à l'étape 3 en réponse à CL 2022/21-CF <p>Compétence partagée. Vote États membres.</p>	<p>CX/CF 22/15/12</p> <p>CX/CF 22/15/12-Add.1</p>
Documents de travail		
13	<p>Le méthylmercure dans le poisson:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faisabilité d'établir une limite maximale pour la légine australe • Autres recommandations en matière de gestion des risques pour le méthylmercure dans le poisson <ul style="list-style-type: none"> – Observations en réponse à CL 2022/17-CF <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/CF 22/15/8</p> <p>CX/CF 22/15/8-Add.1</p>
14	<p>Alcaloïdes de pyrrolizidine</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/CF 22/15/13</p>
Questions générales		
15	<p>Orientation générale sur l'analyse des données en vue de l'élaboration d'une limite maximale et d'une amélioration de la collecte des données</p> <p>Compétence partagée. Vote États membres.</p>	<p>CX/CF 22/15/14</p>

16	<p>Examen des méthodes d'analyse des contaminants</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations en réponse à CL 2022/22-CF <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/CF 22/15/15 CX/CF 22/15/15-Add.1</p>
Travaux futurs		
17	<p>Plan de travail prospectif pour le CCCF Examen des combinaisons contaminants/aliments de base pour les travaux futurs du CCCF</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations en réponse à CL 2021/87-CF <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CL 2021/87-CF CX/CF 22/15/16</p>
18	<p>Révision des normes du Codex pour les contaminants</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations en réponse à CL 2021/90-CF <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CL 2021/90-CF CX/CF 22/15/17</p>
19	<p>Suivi des résultats des évaluations du JECFA et des consultations d'experts FAO/OMS</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations en réponse à CL 2021/89-CF <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CL 2021/89-CF CX/CF 22/15/18</p>
20	<p>Liste des contaminants à évaluer en priorité par le JECFA</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations en réponse à CL 2021/88-CF <p>Compétence partagée. Vote États membres.</p>	<p>REP21/CF14, App VIII CX/CF 22/15/19</p>
Autres sujets		
21	<p>Autres questions</p> <p><i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonction des sujets traités. (Document non disponible).</i></p>	
22	<p>Date et lieu de la prochaine session</p> <p>Compétence États membres. Vote États membres.</p>	
23	<p>Adoption du rapport</p> <p>Compétence États membres. Vote États membres.²</p>	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.